

Séance
ordinaire du 16
mars 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^e) JOUR DU
MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE
DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau y assistent.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.03.145

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.03.146

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation d'inscription aux assises 2020 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Renouvellement des frais d'affiliation au réseau les Arts et la Ville.
5. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Corporation des Jardins pédagogiques le Petit Plantarium inc.

FINANCES

6. Dépôt du rapport du trésorier sur les activités concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales.

7. Adjudication d'un mandat à Claude Vézina, arpenteur-géomètre.
8. Autorisation de création d'une réserve foncière par l'acquisition de terrains de madame Christine Tremblay et monsieur Yves Bélanger.
9. Appropriation et transfert de surplus affecté et non affecté.
10. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice Lamontagne.
11. Adoption du règlement d'emprunt 2020-1433 décrétant un emprunt de 221 000 \$ et une dépense de 221 000 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Sanatorium.
12. Adoption du règlement d'emprunt 2020-1434 décrétant un emprunt de 932 153 \$ et une dépense de 4 905 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium.
13. Adoption du règlement d'emprunt 2020-1435 décrétant un emprunt de 192 000 \$ et une dépense de 192 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie sur le chemin des Peupliers.
14. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Autorisation de formation à deux membres du personnel des travaux publics.
16. Attribution de permanence à madame Marie-Hélène Gauthier au poste de directrice des ressources humaines et de l'urbanisme.

LOISIRS

17. Autorisation de pont payant au profit du club de soccer de Mont-Joli.
18. Autorisation de pont payant au profit du club Gymn'as de La Mitis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Désignation des personnes autorisées à faire des modifications auprès de la CAUREQ.
20. Autorisation de participation au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

21. Renouvellement de l'adhésion à Réseau Environnement.
22. Autorisation d'achat d'un mini-chargeur 4 x 4.
23. Affaires nouvelles
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

20.03.147

AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2020 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par la conseillère Annie Bais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de cinq membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Montréal du 20 au 22 mai 2020. Le tarif est de 775 \$ par personne plus les taxes et cette dépense est prévue au budget. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont également autorisés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

20.03.148 RENOUELEMENT DES FRAIS D’AFFILIATION AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation au réseau les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et ce, au montant de 215 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

20.03.149 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D’ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA CORPORATION DES JARDINS PÉDAGOGIQUES LE PETIT PLANTARIUM INC.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ledit protocole d'entente.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

FINANCES

20.03.150 DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reçoive en dépôt et accepte le rapport du trésorier concernant les activités prévues au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'année 2019, et ce, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

20.03.151 ADJUDICATION D’UN MANDAT À CLAUDE VÉZINA ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à Claude Vézina, arpenteur géomètre, afin de finaliser le dossier du 1042, rue Lussier, et ce, pour un montant d'environ 1 500 \$ plus les taxes.

20.03.152 AUTORISATION DE CRÉATION D’UNE RÉSERVE FONCIÈRE PAR L’ACQUISITION DE TERRAINS DE MADAME CHRISTINE TREMBLAY ET MONSIEUR YVES BÉLANGER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'apprête à acquérir des terrains de madame Christine Tremblay et de monsieur Yves Bélanger;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la transaction permettront la création d'une réserve foncière pour la réalisation de futurs projets de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre les parties ont permis de s'entendre sur un étalement des paiements pour ladite transaction inscrit dans le protocole d'entente annexé à la présente:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli :

- Crée une réserve foncière formée des lots décrits à l'entente notariée que rédigera Me Gabrielle Côté-Pelletier;
- Approuve la formule de paiement à Madame Tremblay de 125 000 \$ en 2020, 25 000 \$ en 2021, 25 000 \$ en 2022, 31 250 \$ par année pour les années 2023 à 2026;
- Approuve la formule de paiement à Monsieur Bélanger de 125 000 \$ en 2020, 25 000 \$ en 2021, 25 000 \$ en 2022, 31 250 \$ par année pour les années 2023 à 2026.

20.03.153

APPROPRIATION ET TRANSFERT DE SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

Appropriation du surplus affecté et transfert au surplus non affecté :

- | | |
|--|---------------|
| • Surplus affecté – projet spéciaux : | 15 000.00 \$ |
| • Surplus affecté – terrains soccer : | 50 000.00 \$ |
| • Surplus affecté – Immobilisation :
Ancienne ville | 13 011.79 \$ |
| • Surplus affecté – zone tampon : | 10 645.84 \$ |
| • Surplus affecté – panneau de scène loisirs : | 6 000.00 \$ |
| • Surplus affecté – rénovation Château Landry : | 342 902.31 \$ |

Appropriation du surplus non affecté et transfert au surplus affecté :

- Surplus affecté – Création d'une réserve foncière 350 000.00 \$
- Surplus affecté – Équilibrage du rôle d'évaluation 40 000.00 \$

20.03.154

AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes à recevoir du gouvernement fédéral de l'Institut Maurice-Lamontagne en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 51 671.96 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice Lamontagne aux dates suivantes : 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2020.

20.03.155

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-1433 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 221 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 221 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR L'AVENUE DU SANATORIUM

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2020-1433 décrétant un emprunt de 221 000 \$ et une dépense de 221 000 \$ pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur l'avenue du Sanatorium.

Le règlement d'emprunt no 2020-1433 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 221 000 \$ pour exécuter des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur l'avenue du Sanatorium. Le coût total des travaux est estimé à 221 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage de mercredi 18 mars 2020 afin d'informer les personnes habiles à voter de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Outre les coûts de préparation du règlement, de la publication de l'avis public par la Loi pour l'avis aux personnes habiles à voter et l'avis pour son entrée en vigueur, ainsi que du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

20.03.156

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-1434 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 932 153 \$ ET UNE DÉPENSE DE 4 905 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR L'AVENUE DU SANATORIUM

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2020-1434 décrétant un emprunt de 932 153 \$ et une dépense de 4 905 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium.

Le règlement d'emprunt no 2020-1434 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 932 153 \$ pour exécuter des travaux de réfection de voirie sur l'avenue du Sanatorium . Le coût total des travaux est estimé à 4 905 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

Ce règlement d'emprunt remplit les conditions de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes pour se soustraire du processus référendaire puisqu'il est financé à plus de 50 % par une subvention dans le cadre du programme RIRL du Ministère des Transports.

Outre les coûts de préparation du règlement, de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ainsi que du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

20.03.157

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-1435 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 192 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 192 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE CHEMIN DES PEUPLIERS

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2020-1435 décrétant un emprunt de 192 000 \$ et une dépense de 192 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie sur le chemin des Peupliers.

Le règlement d'emprunt no 2020-1435 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 192 000 \$ pour exécuter des travaux de réfection de voirie sur le chemin des Peupliers. Le coût total des travaux est estimé à 192 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

Ce règlement d'emprunt remplit les conditions de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes pour se soustraire du processus référendaire puisqu'il est financé à plus de 50 % par une subvention dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Des modifications ont été apportées au règlement entre son dépôt et son adoption de l'ordre suivant :

- Le montant de l'emprunt et de la dépense ont été modifiés de 200 000\$ à 192 000\$.
- L'estimation préliminaire est en date du 6 mars 2020 au lieu du 11 décembre 2019.
- Les honoraires professionnels inscrits à l'article 2 ont été remplacés par les frais de financement.

Outre les coûts de préparation du règlement, de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ainsi que du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

20.03.158

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants et si les événements ont lieu :

Organisme	Objet	Don
Maison des familles	Fêtes des familles 3 mai	remboursement de la location du stade du centenaire et du salaire de l'employé de la Ville
Club Gymn'As	Financement annuel	1000\$
Club de Moto-tourisme De Mont-Joli	Journée de réadaptation 6 juin 2020	prêt du stationnement du Stade du centenaire
CFP	Gala Méritas	250\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.03.159

AUTORISATION DE FORMATION À DEUX MEMBRES DU PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Yvan Bond et Marc-André Roy, du service des travaux publics à suivre une formation sur les produits d'aqueduc et d'égout donnée par Huot le 9 avril prochain, et ce, au coût de 30 \$ par participant.

20.03.160

AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE D’ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT QUE Madame Rita Gilbert prendra sa retraite le 31 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'archiviste sera à pourvoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste d'archiviste comme exigé par la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli.

20.03.161

ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MADAME MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER AU POSTE DE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE madame Gauthier a obtenu le poste de directrice des ressources humaines et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Gauthier s'est terminée le 9 mars 2020 et que son supérieur, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, recommande l'attribution de la permanence de madame Gauthier compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à madame Marie-Hélène Gauthier à titre de directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme.

LOISIRS

20.03.162

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de soccer de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 13 juin 2020 de 9 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Jacques-Cartier/Rioux, Doucet/Lindsay, Doucet/Adalbert Landry, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

20.03.163

AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB GYMN'AS DE LA MITIS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club Gymn'As de La Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 9 mai 2020 de 10 h à 16 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Poirier/Villeneuve, Doucet/Lindsay, Doucet/Adalbert Landry, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Beaupré.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.03.164

DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À FAIRE DES MODIFICATIONS AUPRÈS DE LA CAUREQ

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal désigne messieurs Robert Roger, directeur du service incendie et Serge Richard, chef de division, opérations et prévention, à faire les modifications qui sont nécessaires auprès de la CAUREQ pour le protocole de recommandation initiale d'incendie ou toutes autres interventions pertinentes relatives à la sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli.

20.03.165 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Roger, directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 16 au 19 mai 2020 à Laval. Les frais d'inscription sont de 611.11 \$ taxes incluses. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont prévus au budget du service.

TRAVAUX PUBLICS

20.03.166 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à Réseau environnement, et ce, au coût de 555 \$ plus les taxes.

20.03.167 AUTORISATION D'ACHAT D'UN MINI-CHARGEUR 4 X 4

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait une demande de soumission pour l'acquisition d'un mini chargeur 4 x 4 ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont répondu à cette demande de soumission soient :

- Benco Pièces et Services : 159 900 \$ plus les taxes
- Coop Purdel – Performance Rimouski : 156 340 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un mini-chargeur 4 x 4 auprès de la Coop Purdel – Performance Rimouski, et ce, au montant de 156 340 \$ plus les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période maximale de 10 ans

20.03.168 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

20.03.169 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.03.170 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière